

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-581/PR/MID instituant un comité national pour l'harmonisation des noms de personnes.

n° 2007-581/PR/MID

Ministère
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Date de publication
12 juillet 2007

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2007

Date du numéro
15 juillet 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2005-0067/IPRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministres .

VU Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membre. Sur Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article 1er

est institué sous l'autorité du Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation un comité national chargé d'harmoniser les écritures des noms de personnes djiboutiennes.

Article 2

Le comité présidé par Monsieur GUEDDA MOHAMED AHMED, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est composé de : Messieurs

- AHMED SAMIREH OMAR Commissaire du District de Djibouti -ABOUBAKER DAHER AWALEH, Minnistère l'Education Nationale -IDRISS YOUSOUF ELMI Directeur des langues à la CERD -DINI MOHAMED BOURHAN Directeur de la Popilation -AHMED HOUSSEIN HASSAN Directeur de l'OPS -ABDOURAHMAN CHAMSAN Directeur de la Réglementation

Article 3

Dans un délai d'un mois le comité devra remettre ses travaux au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*P. le Président de la République
Chef du Gouvernement.P.O. le Ministre des Affaires Présidentielles
Chargé de la Promotion des Investissements*

OSMAN AHMED MOUSSA